

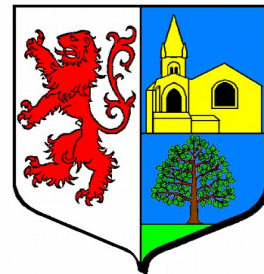


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vienne

Mairie de La Chaussée
4, rue de Saint Jean de Sauves
86330 LA CHAUSSEE
05 49 22 73 67



Réunion du 11 mars 2020

L'an deux mil vingt, le 11 mars.

Le Conseil municipal de la Commune de La Chaussée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mr LEGRAND Alain, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil municipal : 28 février 2020

Présents : Rutault B, Courlivant F, Barry MC, Talbot M, Chauvet M, Landry V, Manceau L, Taramelli J

Absents excusés : Legrand A

A été nommée secrétaire : M. Talbot

1-OBJET : Approbation du Compte Administratif 2019

Fonctionnement

Excédent n-1 : 130 594.37 €

Dépenses : 147 215.01 €

Recettes : 160 124.55 €

Résultat : 12 909.54 € - Résultat cumulé : 143 503.91 €

Investissement

Déficit n-1 : - 6 537.62 €

Dépenses : 168 355.23 €

Recettes : 147 925.98 €

Résultat : -20 429.25 € - Résultat cumulé : -26 966.87 €

Restes à réaliser : 38 273.10 €

Besoin de financement: 0 €

Résultat de fonctionnement à reporter : 143 503.91 €

OBJET : Affectation du résultat budgétaire de 2019

Excédent de 143 503.91 € au budget 2019 reporté à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2020.

OBJET : Approbation du compte de gestion

Le CM approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

Objet : Approbation du Budget Primitif 2020

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	283 117.70	283 117.70
Section d'investissement	150 204.71	150 204.71
total	433 322.41	433 322.41

Objet : Subventions

Dynamob : 40€

École privée La sagesse à Mirebeau :111€

SPA : 33€

ADMR : 200€

ASM (football) : 250€

FSE (collège Isaac de Razilly) : 50€

Fondation du patrimoine : 55€

Objet :Vote des taux d'imposition 2020.

Pas de hausse.

-Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.65% soit un produit voté de : 17 199

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,24% soit un produit voté de : 12 299

Soit un produit fiscal attendu de **29 498€**

(Bases d'imposition prévisionnelles 2020 : TFB : 117 400-TFNB : 34 900)

Objet : Déclassement de parcelle

Monsieur Le Maire fait part au Conseil municipal de la vente d'un terrain cadastré section D numéro 348 à un particulier- la procédure consiste à déclasser la parcelle et l'intégrer dans le domaine privé.

En conséquence, le Conseil Municipal, décide :

- de déclasser la parcelle D 348 et l'intégrer dans le domaine privé de la commune,
- de vendre la parcelle D 348

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

----- ooOOoo -----